



## Intérêts sur sommes immobilisées plusieurs années

-----  
Par Emeline11111

Bonjour,

Nous venons de signer une succession 8 ans après le décès d'un membre de notre famille. Il y avait près de 70.000? sur le compte. On nous reverse 2000? d'intérêts en tout. Étant donné les taux d'intérêts de ces dernières années, je m'attendais à beaucoup plus. Y a-t-il un taux réglementé très bas ou est-ce les notaires gardent la majorité des intérêts en réalité ?

Merci d'avance

-----  
Par Rambotte

Bonjour.

D'où viennent les 70000? ?

Ce sont des sommes en euros que possédait le défunt sur ses comptes à son décès, ou la valeur de ses biens, que les héritiers ont vendus ?

Attention, des produits financiers comme des actions ou des obligations ne sont pas des sommes, elles se transforment en euros au moment de leur vente.

PS Le mot "succession" est un mot-valise désignant soit les héritiers, soit les biens, soit le processus qui s'ouvre au décès.

Ce n'est donc pas la succession que vous avez signée (cela ne veut pas dire grand-chose), mais un ou plusieurs documents.

-----  
Par Emeline11111

Bonjour,

Cette somme correspond à l'argent que le défunt avait sur son compte effectivement. Son compte a été clôturé peu après son décès, le notaire a ouvert un autre compte en son nom en attendant que la succession soit réglée. Cela a duré 8 ans.

Effectivement aussi, c'est l'acte de partage que nous avons signé. J'aurais plutôt du dire que nous avons réglé la succession.

Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Pourquoi pensez vous que le compte séquestre est rémunéré ?

-----  
Par Rambotte

Je trouve ceci :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043716233]https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043716233[/url]

Donc 0,3% d'intérêts actuellement (en tout cas en 2021). On trouve qu'en 2015, c'était 0,75%.

L'article 15 cité :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\_lc/LEGIARTI000029007842]https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\_lc/LEGIARTI000029007842[/url]

-----  
Par Emeline11111

Merci @rambotte.

@yapasdequoi : je sais bien que ce n'est pas le but premier, mais je trouve dommage de ne pas faire "travailler" une telle somme pendant de nombreuses années. Si l'argent avait été en notre possession, on l'aurait fait.  
Il est bien rémunéré puisque nous avons touché des intérêts, mais à un taux très bas visiblement. C'est comme ça !